

Compte-rendu du Conseil d'Administration du samedi 15 janvier 2022  
à Mazières en Gâtine, dès 9h  
Salle de la mairie

Un rappel : il est souhaitable que chaque responsable de délégation se fasse suppléer en cas d'impossibilité d'assister au CA.

**Sont excusés** *Mmes Assailly Monique (délégation de Coulonges/Autize) - M Christian Bailly (délégation de L'Absie- Moncoutant) — Mme Guibert Monique (délégation de Celles sur Belle) – M Gonnord Laurent (délégation de Prahecq) – Mme Nérestan (délégation de La Mothe St Héray) – M Pénit Gérard (délégation d'Airvault - Thénézay) -M Sourisseau Jean Louis (délégation de Champdeniers) - Mme Teytaud Geneviève (délégation de St Maixent).* Pouvoir au Président. – *M D'Araujo Olivier (délégation de Mauzé/Mignon).*

**Présents :** *M Paulus Jean Marie – (délégation de Bouillé-Loretz) -M Landreau Roger (Argentonnay et Mauléon) –Mme Cateau Marinette- (délégation de La Crèche) – M Dufour Jacques (délégation de Parthenay) – Mme Guérin Valérie – M Pacaud Serge – (délégation de Mazières en Gâtine) – Mme– Vouhé Annette et M Bourgeois (délégation de Coulonges sur l'Autize) –Baudoin Jean Marie (délégation de Niort) – M Benoist Michel (délégation de Bressuire- Cerizay). Mme Geneviève Pichot- (délégation de Thouars) - Mme Jacqueline Duveau (délégation de St Varent) - M Jean Raylet (délégation du Mellois) – M Lefèbvre Jean Claude (délégation de Beauvoir- Frontenay R.R) - Mme Bertin Yannick – (Délégation de Pamproux) - M Chaigneau André (délégation de Ménigoute).*

**1 – Approbation du procès-verbal** du CA du samedi 4 décembre 2021. Adopté à l'unanimité des présents

**2 – Le prochain CDEN** n'aura lieu que le 8 février 2022 à 16h30 en visioconférence et concernera la phase 1 de la carte scolaire (faire parvenir au président avant cette date les cas litigieux pour fermeture ou ouverture), date avancée afin de respecter la période de réserve électorale qui débutera dès le 1<sup>er</sup> mars 2022 au retour des vacances d'hiver.

Lors de ce CDEN, une nouvelle candidature, celle de Christiane Branger sur la délégation de la Crèche et une démission, celle de Laurent Tiffon de la délégation de Celles sur Belle (pour raison de santé) seront actées.

**3 – Le point sur la trésorerie** : par la trésorière adjointe Marinette Cateau. Le 10 décembre nous avons clôturer le compte bancaire de la caisse d'épargne. Pour que notre trésorière adjointe ait accès aux comptes il nous faut une attestation complète du nouveau bureau. Remise d'un chèque d'un montant de 639,33 € par le crédit agricole caisse régionale en faveur de l'union, ancien compte bancaire non actif de la délégation de la Mothe St Héray. Adhésion au CRRL 2022 à régler : 30€.

**4 – Les timbres pour adhésion** à la fédération pour 2022 sont distribués aux délégations présentes et seront envoyés par courrier aux autres, La cotisation reste de 25 € et le paiement pour chaque délégation se fera au CA du 12 mars.

**5 – Le point sur le concours « L'Aventure citoyenne »** : par Jean Marie Paulus.

Pas d'inscription à ce jour. Il est proposé que l'information soit envoyée dans les écoles dès mai / juin pour l'année scolaire 2023 car c'est à cette période que les établissements scolaires préparent leurs projets pour la rentrée de septembre. Chaque DDEN doit en parler à chaque conseil d'école.

**6 – Le point sur la fédération et sa gouvernance** : il est fait lecture de la lettre proposée en réponse au dernier Délégué sur le Congrès d'Obernai, lettre intitulée « Bilan du Congrès d'Obernai par les délégués mandatés des Unions qui avaient osé exprimer des interrogations en amont de sa préparation ».

Par vote à l'unanimité des présents, pouvoir est donné au président pour signer cette lettre au nom de notre Union 79

**7 – Rappel du calendrier 2021/2022** des prochains CA : **samedi 12 mars 2022, samedi 18 juin 2022, samedi 17 septembre 2022.**

**L'AG : samedi 14 mai 2022** à Coulonges sur l'Autize.

**8 – Questions diverses**

- **Le point sur le séminaire** Projet de territoire de Mellois en Poitou à la salle des fêtes de Saint-Martin-lès-Melle le 10 décembre dernier. La communauté de communes Mellois en Poitou s'est engagée dans l'élaboration de son projet de territoire, à laquelle elle souhaitait associer les acteurs socio-économiques, associatifs et institutionnels de son territoire. Journée plutôt prolifique qui sera suivie d'une seconde rencontre normalement le 5 mai 2022
- **Le point sur le 9 décembre**, journée de la laïcité. Plaque offerte par la Mairie de Sainte-Eanne posée sur le poteau implanté au pied de l'arbre de la laïcité, un chêne vert.



- **Le point sur les visites des écoles** : Le président demande à ce que chaque présidente ou président de délégation lui envoie un compte-rendu des visites des écoles de son secteur (exemple de la délégation de Coulonges sur l'Autize jointe avec nos remerciements)
- Les élèves ont repris le chemin de l'école et des questions se posent sur la **qualité de l'air dans les classes** alors que le Covid-19 circule encore. Deux outils peuvent être utilisés sur ce front. Les capteurs de CO2 permettent d'abord de mesurer la concentration de CO2 dans l'air et donc de déterminer à quel moment une pièce doit être aérée. Les purificateurs d'air servent quant à eux à filtrer l'air de tous les micropolluants qu'il contient. Ils agissent comme une ventilation mécanique pour éliminer les aérosols qui transportent le virus, notamment et surtout lorsqu'il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres. Jean-Michel Blanquer est favorable à la généralisation des capteurs de CO2 dans les salles de classes. Pour la ventilation, l'ouverture des fenêtres est préférable aux purificateurs d'air mais certains établissements commencent tout de même à s'équiper en machines. Il revient alors aux collectivités territoriales de financer cet équipement et leur coût pourrait poser problème. Les purificateurs d'air sont les plus coûteux à installer, il faut compter entre 2000 et 3000€ pour un matériel performant. Pour les capteurs de CO2, le budget s'élève à 250€ l'unité en moyenne. Les communes pourraient prétendre à une subvention de l'État.

- **Extension d'une maternelle** à l'école élémentaire de Thénezay. Nouveau projet : 2 salles de classe contiguës avec un sas d'entrée pour permettre d'avoir un petit espace vestiaire. Une esquisse des futurs travaux basée sur les échanges de la réunion du 23 novembre 2021. Mail du directeur Stan PORNIN en remerciement de notre action.
- Prévoir pour la seconde quinzaine de février **une réunion avec le DASEN** si possible en présence des 3 vice-présidents.
- **École de Fressines**, nomination du DDEN de la délégation de Celles sur Belle, Daniel BARILLOT, je rappelle l'**Article D241-29** du code de l'Éducation. Chaque délégation élit un président et un vice-président. Elle détermine les écoles que chaque délégué doit visiter. Les délégués départementaux, ne peuvent être chargés de l'école où sont scolarisés leurs enfants. Les maires et conseillers municipaux chargés des questions scolaires ne peuvent être chargés des écoles de leur commune, ni des communes limitrophes. La délégation se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président, et convient des avis à transmettre aux autorités compétentes,

Le Président

Le secrétaire